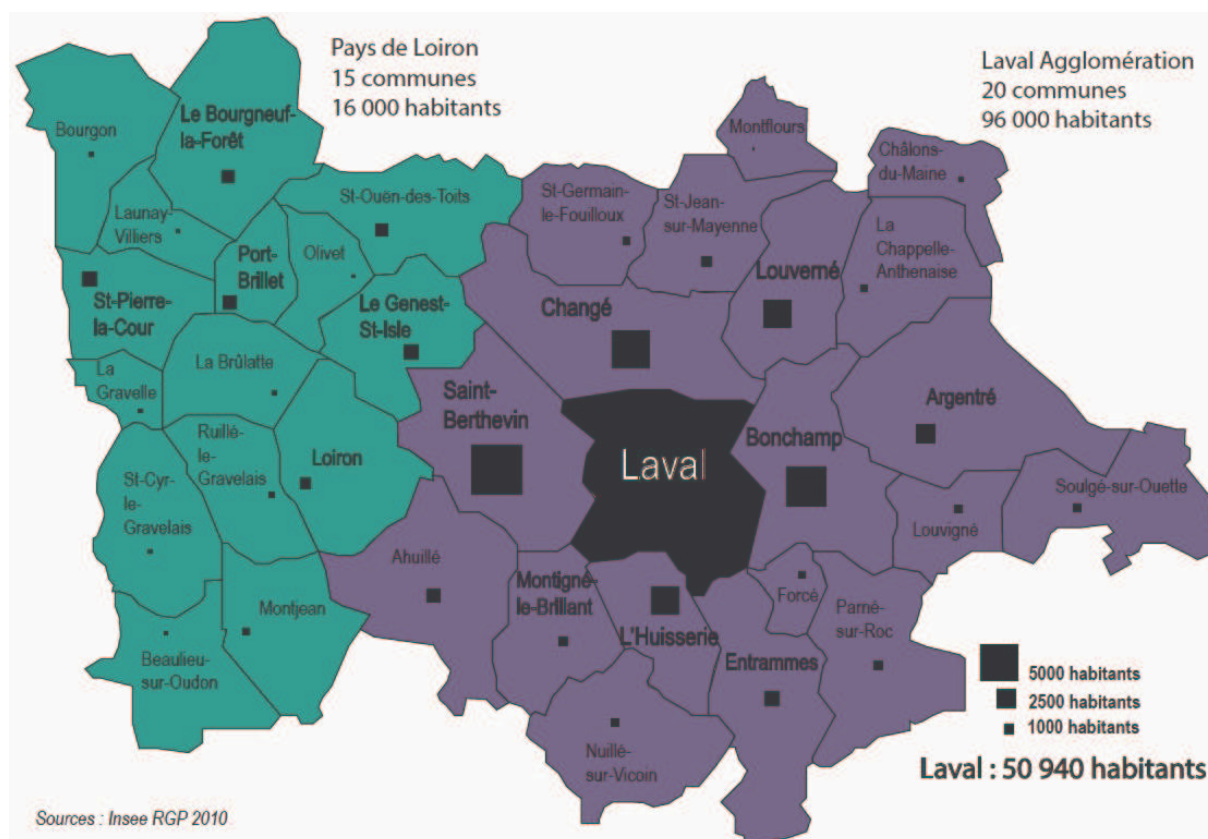


**SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DES PAYS DE
LAVAL ET DE LOIRON**

**NOTICE
D'EXPLICATION DE
L'ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 23 décembre 2013
au 27 janvier 2014**

↳ LE TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET



Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron été délimité par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2002 qui comprend la communauté de communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération. Le périmètre du SCoT compte, 2 intercommunalités, 35 communes et plus de 112 000 habitants (INSEE 2010).

➔ LE SCoT, UN PROJET EN 4 ETAPES



➔ LAVAL LOIRON 2030 : LES GRANDS AXES DU PROJET

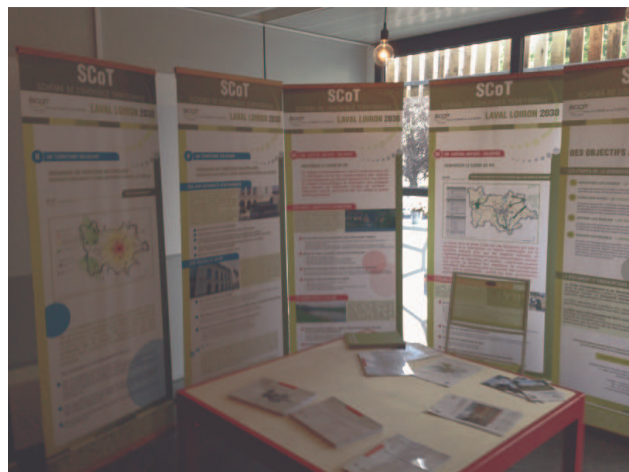


UN PROJET CONSTRUIT EN CONCERTATION

Le Grand Public

Issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000) le SCoT doit être un **document « partagé »**. La **concertation est obligatoire** dans le cadre de son élaboration et a pour objectif **d'informer mais également de recueillir des avis** afin d'aboutir à un projet partagé. Cette concertation « *doit permettre d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole* » (article L.123-3 du Code de l'Urbanisme).

Les Pays de Laval et de Loiron a pour cela fixé par délibération les modalités de concertation du projet SCoT (délibération du 12 octobre 2009) : ateliers thématiques, parutions dans la **presse locale et dans les bulletins municipaux / intercommunaux**, création d'un site internet, réalisation d'une **exposition itinérante**, la mise à disposition d'un **registre de concertation** et du dossier du SCoT, organisation et réalisation de **2 réunions publiques**.



SCoT Laval Loiron – Notice de présentation
Enquête publique (du 23 décembre 2013 au 27 janvier 2014)

Les institutions

Par ailleurs, le Président du Syndicat Mixte a consulté au cours de la procédure un certain nombre d'institutions (services de l'Etat, Région Pays de la Loire, Département de la Mayenne, Etablissements Publics intéressés..) et d'organismes (chambres consulaires, ...) ou d'associations. Cela a donné lieu à l'organisation de plusieurs réunions et ateliers de travail.

⇨ UN PROJET SOUMIS AUX PERSONNES PUBLIQUES...

Entre l'arrêt du projet le 6 septembre 2013 et l'ouverture de l'enquête publique, le projet du SCoT a fait l'objet des consultations « administratives » exigées par le code de l'urbanisme. Plus de 100 services, collectivités ou organismes publics ont ainsi été invités à exprimer leur avis sur le projet de SCoT, pendant une durée de 3 mois (21 septembre 2013 – 21 décembre 2013). Dans le cadre de cette consultation, l'ensemble des avis reçus et seront examinés par les membres du bureau du SCoT.

⇨ ... ET A L'AVIS DU PUBLIC

Quand, Où, Comment s'exprimer...

L'enquête publique relative au projet de SCoT est obligatoire selon le code de l'urbanisme. Les modalités de son organisation ont été fixées par arrêté du Président du Syndicat mixte, en date du 21/11/2013.

Quand ?

Du lundi 23 décembre 2013 au lundi 27 janvier 2014 inclus.

Quoi ?

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes : une notice de présentation de l'Enquête Publique, le projet de SCoT arrêté (composé du rapport de présentation, du PADD et du DOO) complété des avis des personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'enquête.

Où ?

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête **au siège du Syndicat Mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron, dans les mairies de Changé, d'Argentré, de L'Huisserie, de Saint-Pierre-la-Cour, au siège des 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** (Communauté de Communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération (dossier conjoint avec celui du Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron), aux jours et heures habituels d'ouverture et

sur le site Internet du SCoT des Pays de Laval et de Loiron, à l'adresse suivante : www.scot-laval-loiron.fr .

Comment ?

Un commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal administratif de Nantes se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans 7 lieux de permanence.

Et après l'enquête publique ?

Après enquête publique, le Comité syndical approuvera le projet de SCoT éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête publique, de l'avis des personnes publiques associées, des diverses consultations et de l'avis du Préfet sur l'évaluation environnementale. Une fois le SCoT en vigueur, les communes disposeront de 3 ans pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme (PLU, POS et cartes communales).

Le SCoT vous concerne aussi !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Projet de territoire



**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
et les cartes communales**

Projet communal



Le Permis de construire (PC)

Votre projet personnel



Contact :

Arnaud CLEVEDE

**Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et
de Loiron**

**Hôtel Communautaire – Bâtiment D
Place du Général Ferrié – CS 60809
53008 LAVAL Cedex**

02 43 49 46 72

02 43 49 48 50

arnaud.clevede@agglo-laval.fr

www.scot-laval-loiron.fr